

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'est réuni le Jeudi 24 Novembre 2011, sous la présidence, de Monsieur Yvon BERNARD, Maire.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 27 Octobre 2011

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Secrétaire de Séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, Madame Claudine TILLY.

3 – Station d'épuration des "eaux usées" : Durée d'amortissement

La nouvelle station d'épuration des "eaux usées" à boues activées, est en service depuis le début de l'année "2011".

Sur le plan comptable et budgétaire, le décompte général définitif de ce programme d'investissement a été établi au printemps dernier.

Il convient donc désormais à l'assemblée délibérante de fixer à partir de l'exercice 2012 à la fois la durée d'amortissement du bien et aussi celle de l'étude générale diagnostique (avant réalisation de la STEP).

Il est important de rappeler que la durée d'amortissement des travaux doit être identique à celle des concours financiers obtenus et que cette durée sera appréciée en fonction de la nature de l'opération.

Ceci étant précisé, après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal **décide unanimement de fixer à 40 ans la durée d'amortissement du bien et à 5 ans celle de l'étude "DIAG".**

4 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)

Dans l'optique de la visite de contrôle de la commission sécurité prévue 2^{ème} quinzaine de Décembre et pour répondre aux préconisations émises par le préventionniste qui souhaite que le dispositif "alarme incendie" et le système de "protection par disjonction" soient renforcés, le conseil municipal **décide unanimement** de procéder sans plus attendre à ces travaux complémentaires qui seront exécutés par **l'Entreprise Jean-Yves LE PIRONNEC de Noyal-Muzillac pour un coût prestataire de 1 927,97 € T.T.C..**

Pour le reste, les autres travaux d'adaptation des locaux se déroulent normalement et nous espérons fermement qu'ils seront entièrement exécutés comme nous l'avions prévu, pour la mi-Décembre.

◆ **Echéancier à très court terme** :

- × mercredi 30 Novembre : Poursuite des inscriptions
- × conseil municipal du 15 Décembre : création des postes d'adjoint d'animation et technique
- × 2^{ème} quinzaine de Décembre : commission de sécurité et aménagement des locaux (mise en place des équipements et du mobilier)

N.B ☞ **Toutes personnes intéressées par le poste d'adjoint technique à temps non complet (≈ 11/35^{ème}) pour une intervention ménage à l'école communale et à l'A.L.S.H. peuvent d'ores et déjà poser leur candidature auprès du secrétariat de la mairie.**

Affaire à suivre...

5 – Acquisition d'équipement et de matériel divers

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal **décide**, à l'unanimité des suffrages exprimés, de procéder, pour les besoins des services, à l'acquisition d'équipement et de matériel suivants :

◆ **Eglise** :

- deux prises de terres paratonnerre = 1 507 € T.T.C.

◆ **Restaurant Scolaire** :

- neuf rideaux d'occultation = 2 668 € T.T.C.

◆ **Terrain de foot principal** :

- deux abris de touche = 2 644 € T.T.C.

6 – Fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant tarifaire à la convention de partenariat musical, entre les Centres Musicaux Ruraux et la commune et ce au profit de l'école privée.

A compter du 1^{er} Janvier 2012, le tarif de l'heure/an passe de 1 651,50 € à **1 695,00 €** (soit une augmentation tarifaire de 2,63 %).

Par contre, les droits d'adhésion restent inchangés par rapport à "2011" à savoir 1 % de la cotisation annuelle.

N.B ☞ Par année scolaire, cette activité musicale correspondant à environ 53 heures d'intervention d'un professeur.

7 – Budget Supplémentaire et de réajustement "2011" : Service de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire **présente** le budget supplémentaire et de réajustement "2011" du service de l'Assainissement qui s'équilibre à **4 800 €** en section de fonctionnement et à **3 188 €** en section d'investissement.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **adopte** le budget supplémentaire et de réajustement "2011" du service de l'assainissement tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

8 - Budget supplémentaire et de réajustement "2011" : Budget Général

Monsieur le Maire **présente** le budget supplémentaire et de réajustement "2011" de la commune de Noyal-Muzillac qui s'équilibre à **46 458 €** en section de fonctionnement et à **525 496 €** en section d'investissement.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **adopte** le budget supplémentaire et de réajustement "2011" de la commune tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Budget Supplémentaire et de réajustement 2011

Analyse de synthèse

Les grands postes d'investissement et les principales orientations budgétaires de ce "Budget supplémentaire et de réajustement 2011", se déclinent de la manière suivante :

➔ PROGRAMME VOIRIE 2011

Opération normalement exécutée conformément au marché public de travaux passé avec "la S.T.P.M." pour un montant global de 89 518 € T.T.C. (N.B. ⇨ l'inscription budgétaire initiale était de 90 000 € T.T.C.)

➔ BATIMENTS COMMUNAUX

◆ Travaux de renouvellement réalisés conformément à la programmation du début de l'année = 63 449 € T.T.C.

- ↪ Cimetière : repositionnement de la croix pour 1 882 € T.T.C.
- ↪ Bâtiment jouxtant la mairie : isolation des combles pour 6 336 € T.T.C.
- ↪ Eglise : peintures, menuiseries, tableau électrique pour 10 110 € T.T.C.
- ↪ Ecole désaffectée de Benguë : enclos cuve à fioul, bardage et doublage pour 3 834 € T.T.C.
- ↪ Restaurant scolaire : menuiseries, local cuisine, tarif jaune pour 30 036 € T.T.C.
- ↪ Salle polyvalente la Michochêne : réfection de la peinture pour 11 251 € T.T.C.

◆ Travaux restant à effectuer = 26 859 € T.T.C.

- ↪ Prises de terre paratonnerre – église pour 1 600 € T.T.C.
- ↪ Menuiseries extérieures école désaffectée de Benguë pour 15 459 € T.T.C.
- ↪ Sécurisation de la partie arrière de la Maison du Patrimoine pour 9 800 € T.T.C.

N.B. → Pour toutes ces opérations, nous avons obtenu **21 157 € d'aide financière** (11 238 € du Conseil Général et 9 919 € de D.G.E.)

→ ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS

En 2011, ce programme se chiffre globalement à **63 471 € T.T.C.** (contre 68 200 € T.T.C. en 2010)

Les principales acquisitions sont les suivantes :

- ◆ Mairie : postes informatiques, carte fax, destructeur de documents pour 10 783 € T.T.C.
- ◆ Restaurant scolaire : matériel de cuisson, occultations pour 22 925 € T.T.C.
- ◆ Equipements sportifs : filets, abris de touche pour 3 020 € T.T.C.
- ◆ Salle de la Michochêne : occultations, congélateur, chariot de ménage pour 2 287 € T.T.C.
- ◆ Services techniques : matériels divers pour 2 557 €
- ◆ Bâtiments communaux recevant du public : sécurité incendie pour 1043 € T.T.C.
- ◆ Espaces publics : signalisation des gros villages pour 8 366 € T.T.C.
- ◆ Groupe scolaire : mobilier et matériel de classe pour 5 135 € T.T.C.

N.B. → Il reste à acquérir le logiciel de gestion du cimetière et sa numérisation pour ≈ 5 400 € T.T.C. (réflexion toujours en cours !)

→ ESPACE CINERAIRE

Comme prévu la 2^{ème} tranche a été réalisée en octobre 2011, pour un coût de **11 100 € T.T.C.** (dix "cases urne" supplémentaires se rajoutant au sept existantes)

→ MAIRIE : REAMENAGEMENT ET EXTENSION

La maîtrise d'œuvre est assurée budgétairement parlant jusqu'à la mission "EXE" incluse, (phase conception entièrement prise en compte, avec élaboration des dossiers de consultation des entreprises) et ce pour un coût prestataire de 41 400 € T.T.C.

→ REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La révision "simplifiée" liée au projet de la Mairie aura coûté ≈ 4 500 € T.T.C. pour ce qui est de la révision générale prévue sur deux exercices (2012 et 2013), une provision de **20 000 € T.T.C.** a été actée dès le B.S. 2011 et qui devrait couvrir la moitié des frais de la procédure.

→ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.)

Ce nouveau service qui sera opérationnel dès janvier 2012 dans les locaux de l'ancienne école de Benguë, aura coûté un peu plus de **60 000 €** pour l'aménagement des locaux et l'équipement en mobilier et matériels divers.

En contre-partie une subvention a été obtenue pour cette opération auprès du Département à hauteur de **8 767 €**.

→ AMENAGEMENT DE L'EPICENTRE DU BOURG

C'est l'**opération "phare"** de cette fin d'exercice 2011 et qui se poursuivra jusqu'en juin 2012.

Le coût prévisionnel global de cet investissement se situe juste au-dessus du million d'euros T.T.C.

Compte tenu des concours financiers officiellement attribués à ce jour (100 000 € par la Région et 75 000 € par le Conseil Général), le besoin de financement est de 833 000 €.

Eu égard à une ventilation budgétaire établie sur les exercices 2011 et 2012, un compte administratif prévisionnel a été extrapolé de façon à couvrir budgétairement à hauteur de 766 000 € T.T.C., la réalisation des travaux jusqu'au vote du budget primitif 2012, fin mars prochain.

→ AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

Il se situe aux environs de 78 000 € ce qui est quand même relativement remarquable.

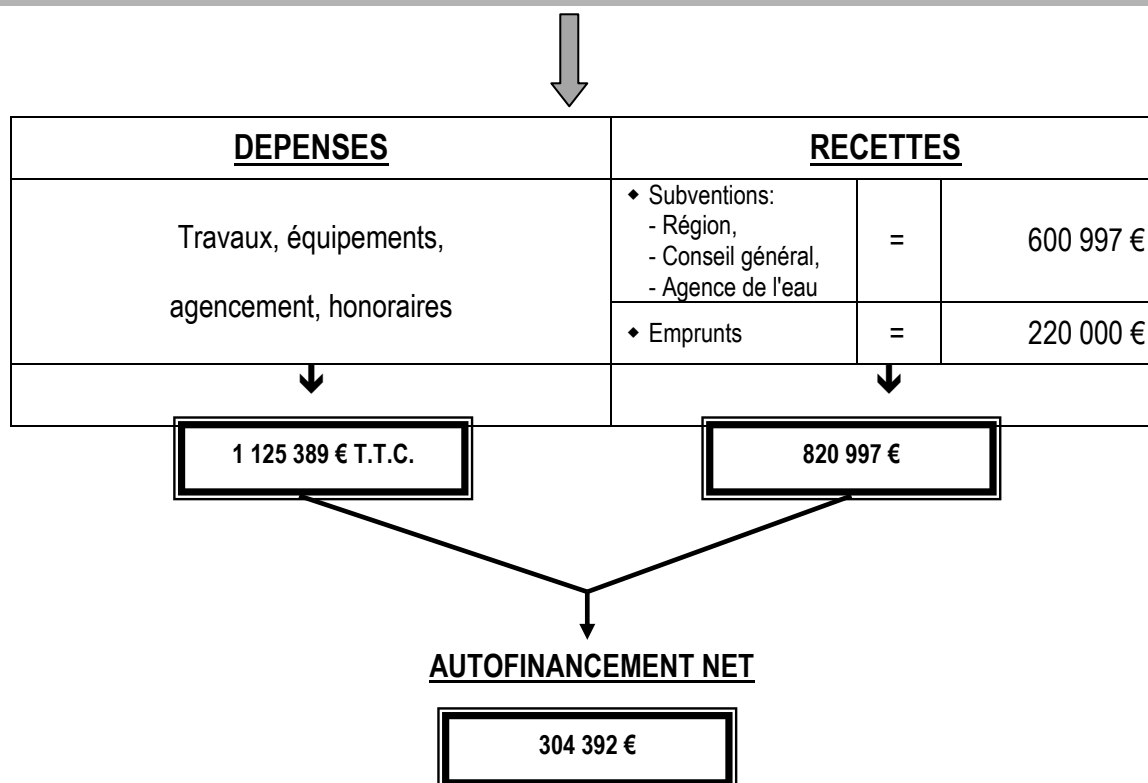
Il correspond pour l'essentiel au recettage complémentaire (non prévu au B.P. 2011) des dotations étatiques, des produits des services (production photovoltaïque, cantine, concessions cimetière, contrat enfance jeunesse).

Une jugulation des gros postes de dépenses de fonctionnement a aussi contribué à cet autofinancement complémentaire dont l'affectation essentielle concernera les travaux de l'épicentre du bourg.

→ SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (budget annexe spécifique autonome)

Au cours du premier semestre 2011, le solde des dépenses de construction de la station d'épuration des "eaux usées" aura été mandaté.

PETIT RAPPEL DU PLAN DE FINANCEMENT DE CETTE OPERATION



D'autre part, ce domaine budgétaire spécifique confirme son autonomie financière grâce à ses recettes émanant de la surtaxe d'assainissement et de la participation aux frais de raccordement au réseau public des égouts ($\approx 81\ 000\ €$ au total pour 2011).

En 2012, une provision d'environ $90\ 000\ €$ H.T. sera ainsi constituée pour permettre d'entreprendre le cas échéant des travaux de réhabilitation sur le réseau.

Compte tenu de la bonne santé financière de ce "service assainissement collectif", les élus municipaux ont décidé une réduction pour 2012 de 10 % de la surtaxe qui s'ajoutera à celle déjà opérée en 2011, à hauteur de 5 %.

Cette diminution cumulée, génèrera sur la facture d'un foyer consommant environ $70\ m^3$ d'eau à l'année, une baisse d'à peu près $26\ €$ T.T.C. qui atténuera un peu l'augmentation du coût d'exploitation de la nouvelle station d'épuration, supporté exclusivement par les usagers de ce service public.

CONCLUSIONS

→ EMPRUNT D'EQUILIBRE

Pour assurer une couverture budgétaire jusqu'en avril 2012, une inscription dite "emprunt d'équilibre" doit être maintenue à l'opération d'équipement n°115 – aménagement de l'épicentre du bourg et ce à hauteur de **279 000 €**.

Ce n'est pour l'instant qu'une inscription budgétaire et celle-ci sera affinée au moment de l'élaboration du budget primitif 2012, en fonction de l'autofinancement net résiduel "2012".

Grands principes budgétaires

Aujourd'hui, la comparaison des différentes inscriptions budgétaires cumulées (B.P. + D.M.B. + B.S. 2011) avec le compte administratif extrapolé 2011, permet de vérifier que les grands principes liés aux règles budgétaires des collectivités territoriales, sont bien respectés à savoir :

- Le principe d'annualité (exécution au plus près de l'année civile)
- Le principe de spécialité (présentation détaillée des crédits par articles, programmes et opérations)
- Le principe de sincérité (prévisionnel sincère des charges et des ressources)

Programme d'investissement pluri annuel // analyse financière prospective

Comme ils s'étaient engagés à le faire lors de la présentation du budget primitif 2012, **Madame DE VETTOR, Comptable du Trésor Public, et Gérard LE NEVÉ, D.G.S.**, ont commencé à travailler sur l'analyse financière prospective.

Les conclusions officielles de ces investigations seront dévoilées aux élus municipaux vers la mi-mars 2012.

Mais d'ores et déjà, au vu d'une première analyse perspective réalisée par **Gérard LE NEVÉ**, certaines pistes en terme de priorisation budgétaire, semblent émerger en fonction des réelles capacités d'autofinancement élucidées pour les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015.

Autrement dit, tout le programme pluri-annuel d'investissements qui avait été défini il y a quelques temps, ne pourra pas être entièrement concrétisé dans les quatre années à venir.

Les décisions politiques portant sur des arbitrages budgétaires, devront donc être prises par l'assemblée municipale dans les prochains mois.

Affaires à suivre avec attention et vigilance...

9 – Renouvellement du "Contrat Enfance Jeunesse"

Monsieur le Maire explique aux élus municipaux que le "Contrat Enfance" signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan est arrivé à échéance le 31 Décembre 2010.

Pour poursuivre les financements venant de la C.A.F., il convient de mettre à jour les nouvelles bases conventionnelles et contractuelles par le biais d'un renouvellement du dit contrat.

Ce nouveau contrat, rattaché intégralement à la Communauté de Communes "Arc Sud Bretagne", sera signé pour quatre ans, pour une période allant du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2014.

Il vise les enfants jusqu'à 17 ans révolus et donne priorité à la fonction d'accueil de cette population.

Pour la commune de NOYAL-MUZILLAC, les actions susceptibles de bénéficier des concours financiers versés par la C.A.F., sont celle relatives :

- ▲ à la Maison de l'Enfance de Muzillac
- ▲ au Relais Assistances Maternelles (R.A.M.) de Muzillac
- ▲ à l'accueil périscolaire (des deux écoles noyales)
- ▲ à l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) de Noyal-Muzillac

Ceci étant précisé, Monsieur le Maire **demande** à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le bien fondé ou non de reconduire cette action partenariale.

Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **émet un avis favorable** concernant ce nouveau "Contrat Enfance Jeunesse" s'appliquant aux exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.
- **autorise** conséquemment Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire et plus précisément à l'acte contractuel et conventionnel y afférent.

10 – Tarifs Communaux "2012"

Sur proposition de la commission des Finances et après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **fixe** les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} Janvier prochain, de la manière suivante :

Ce qui va changer par rapport à l'exercice "2011" :

- ◆ **mise en place de la grille tarifaire** pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).
- ◆ **augmentation de 1,67 %** pour les locations immobilières basée sur l'évolution moyenne annuelle de l'indice de référence des loyers français (indice IRL).
- ◆ **mensualisation** de la location du presbytère avec effet au 1^{er} Octobre 2011

Voici le détail de ces différents tarifs communaux pour l'exercice "2012" :

	Tarifs 2012
<u>A.L.S.H.</u> (suivant quotient familial)	
• <u>Journée</u>	
→ QF – de 700 €	9
→ QF de 701 à 1100 €	10
→ QF + de 1 100 €	11
→ Hors commune	21
• <u>Demi-journée</u>	
→ QF – de 700 €	4,50
→ QF de 701 à 1100 €	5
→ QF + de 1 100 €	5,50
→ Hors commune	15,50
• <u>Repas</u>	
→ Commune	3,10
→ Hors commune	4,10
• <u>Journée + Repas</u>	
→ QF – de 700 €	12,10
→ QF de 701 à 1100 €	13,10
→ QF + de 1 100 €	14,10
→ Hors commune	25,10
• <u>Accueil matin/soir pour les enfants "Vacances à la Carte" (demi-heure)</u>	
→ Commune	0,60
→ Hors Commune	1
<u>Photocopies</u>	
• <u>Noir et Blanc</u> :	
A3	0,30
A4 (administratif)	0,20
A4 (autres)	0,20
• <u>Couleur</u> :	
A3	2,00
A4	1,00
<u>Bibliothèque</u>	
• Abonnement Annuel	10
• Abonnement Saisonnier	5
• Carte Perdue	10

<u>Tennis</u>	
• Abonnement Annuel "Commune"	10
• Abonnement mensuel "Hors Commune"	10
<u>Droit de Place</u>	16
<u>Concession Cimetière</u>	
• 15 ans	120
• 30 ans	160
• 50 ans	240
<u>Concession Columbarium</u>	
• 15 ans	220
• 30 ans	300
• participation forfaitaire pour le mobilier funéraire	700
Location Garage (mensuelle)	37
Location Presbytère (mensuelle à partir du 01.10.11)	150
Location de la Poste (annuelle)	659
Location Maison de la Michochène (mensuelle)	487
Location Studio A.D.M.R. (mensuelle)	81
<u>C.C.A.S.</u>	
Location Jardin (annuelle)	46
<u>Participation pour le raccordement au réseau public</u>	1 200 par logement

**LOCATION SALLE DE LA MICHOCHENE - SALLE DE BENGUE –
MAISON DU PATRIMOINE**

	Tarifs 2012	
	Commune	Hors Commune
<u>Salle de la Michochène</u>		
• Réveillon du Nouvel An (par un traiteur)	255	455
• Vin d'Honneur	75	115
• Concours de Belote, Loto...	65	115
• Arbres de Noël (Ecole)	Gratuit	--
• Arbres de Noël autre que Ecole	85	145
• Assemblée Générale	Gratuit	225
• Manifestations à but lucratif (avec cuisine) * Bal disco, Fest Noz, etc...	165	255
• Repas à but lucratif (avec cuisine)	180	255
• Soirée Buffet + Bal sans but lucratif (avec cuisine)	135	225
• Mariage (avec cuisine) * la journée * deux journées	255 365	425 525
• Repas de Famille (avec cuisine) * la demi-journée * la journée	125 225	225 425
• Classe d'Age * la demi-journée * la journée	90 140	-- --
• Réunions (demi-journée)	Gratuit	--
• animateur ou éducateur rémunéré (non associatif)	3,80 € l'heure	--

<u>Salle de Benguë, Maison du Patrimoine</u>	2,10 € l'heure	--
• Animateur ou éducateur rémunéré (non associatif)		
• Réunion d'Associations Communales ou d'intérêt communal	Gratuit	--
• Autre occupations (réunions commerciales...)	Gratuit	35
• Vin d'Honneur, cérémonie obsèques	50 €	--

CAUTION SALLES

	Tarifs 2012
<u>Commune</u>	--
• Pas de caution pour les Associations	
• Pour les particuliers – Salle de la Michochène	150
• Pour les particuliers – Salle de Benguë et Maison du Patrimoine	40
<u>Hors Commune</u>	
• Pour les locations inférieures à 150 €	150
• Pour les locations supérieures à 150 €	380

N.B : Une fois par an, chaque association et section bénéficie pour une réservation à but non lucratif, d'une location gratuite.

LOCATION VAISSELLE

	Tarifs 2012
<u>Location Vaisselle</u>	
• Verres Duralex (le lot de 50)	3
• Verres à Pied (le lot de 50)	8
• Couverts * (le lot de 50)	8
* <u>Couverts comprenant</u> : assiette, cuillère, fourchette, couteau, verre.	
<u>Prix Vaisselle Cassée</u>	
• Verre Duralex	0,5
• Verre à Pied	1,5
• Assiette	1,5
• Cuillère à Café	0,5
• Cuillère à soupe	0,8
• Couteau	0,8
• Fourchette	0,8
• Plateau	10

11 - Taxe d'Aménagement

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, une nouvelle taxe dite "d'aménagement" a été créée.

Elle sera applicable dès le 1^{er} Mars 2012 et succèdera à la taxe locale d'équipement qui permet de financer des équipements publics communaux.

Elle est aussi destinée à remplacer au 1^{er} Janvier 2015, les participations telles que notamment, la participation pour voirie et réseaux (P.V.R) et la participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.).

L'objectif de cette réforme (dixit les services de l'état) est une simplification du système (diminution du nombre de taxes, fin des neuf catégories fiscales et fin des exonérations en fonction du type de taxe).

Sont soumises à cette taxe les constructions, reconstructions et agrandissements en prenant en compte, non plus l'emprise de l'immobilier, mais les surfaces intérieures de celui-ci.

Autrement dit la taxe d'aménagement sera calculée sur les surfaces de plancher couvertes, sur une valeur du m² fixée à 660 €.

Enfin, des abattements ou des exonérations peuvent s'appliquer également pour les ménages bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ +) ou d'un prêt locatif aidé d'intégration (P.L.A.I.).

Lors de séances de l'assemblée municipale précédentes, des simulations ont été présentés aux élus.

Après une large discussion et sur proposition de Monsieur le Maire et de son bureau municipal, les conseillers **décident unanimement** :

- **d'instituer** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3,50 % (taux identique à l'actuelle T.L.E.).
- **d'exonérer** en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme :
 - * les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2^o de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31.10.1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec PTZ+) à raison de 50 % de leur surface excédant 100 m².
 - * les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+) à raison de 50 % de leur surface.
 - * les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m².

N.B ☞ La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 Décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans).

12 – Commission intercommunale des impôts directs

Le 27 Novembre dernier, le conseil communautaire "Arc Sud Bretagne" a décidé de créer une commission intercommunale des impôts directs (C.I.I.D.).

Cette C.I.I.D. est rendue obligatoire par la loi de finances rectificative de 2011. Elle se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre d'Arc Sud Bretagne, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment un avis sur les évaluations financières de ces locaux proposées par l'administration fiscale.

La C.I.I.D. sera composée de onze membres :

- ♦ le président d'Arc Sud Bretagne ou un vice-président délégué
- ♦ dix commissaires

Les dix commissaires et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil communautaire d'Arc Sud Bretagne sur proposition de ses communes membres.

A ce titre et après un vote à bulletin secret, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **désigne Mesdames Claudine TILLY, Yvette THEBAUD et Monsieur Lucien DOUAUD**, pour être inscrits sur la liste des contribuables évoquée précédemment.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -

⊗ Aménagement foncier – Enquête publique sur le projet

- ♦ **Elle s'est déroulée** du 17 Octobre au 15 Novembre 2011 inclus
- ♦ **121 requêtes** ont été enregistrées par le commissaire enquêteur, dont :
 - ☞ 66 pour les travaux connexes (essentiellement pour des haies à araser)
 - ☞ 55 pour le parcellaire (problèmes de bornage notamment)

Prochaine étape : **2^{ème} quinzaine de Janvier 2012**, examen de ces réclamations par la commission communale d'aménagement foncier.

⊗ Aménagement de l'épicentre du bourg

Monsieur Lucien DOUAUD, adjoint, fait le point sur l'avancement des travaux de cet aménagement urbain :

- ✗ la reprise de tous les branchements d'eau potable a été entièrement effectuée par la société "Veolia-Eau"
- ✗ la reprise sur collecteur existant et l'ajout de nouveaux tronçons sur le réseau "eaux pluviales" ont été réalisés à 85 % par la société "CISE T.P."

- * le rabotage Rue de la Poste, Place de la Bascule et devant la Maison du Patrimoine a été exécuté par la société "SACER"
- * l'effacement des réseaux de télécommunication en façade ainsi que le réseau éclairage public ont été réalisés à 50 % par la société "INEO"
- * le pavage secteur Place de la Bascule et Rue de la Poste devrait débiter le 5 Décembre sous l'égide de la société "ISS Espaces Verts"
- * globalement, le planning des travaux est bien respecté

Affaire à suivre...

⊗ **Projet de réaménagement et d'extension de la mairie**

Le 14 Novembre dernier, la commission "AD HOC" chargée de ce dossier s'est réunie pour la 7^{ème} fois en présence de **Marie RANNOU**, Architecte D.P.L.G. du Cabinet "KASO Atelier d'Architecture", qui assure la maîtrise d'œuvre de cette opération.

A cette occasion, les documents de "niveau PRO" ont été présentés, à avoir :

- le plan de masse
- le plan des niveaux – façade
- le plan de coupe – détails
- le plan des réseaux
- le plan spécifique intérieur

C'est l'ultime étape avant l'élaboration définitive des divers dossiers de consultation (D.C.E.) des entreprises.

Courant Mars / Avril 2012, la commission municipale précitée sera à nouveau sollicitée pour l'affinage de ces "D.C.E." avant enclenchement de la procédure dite de "dévolution des marchés publics des travaux".

Affaire à suivre...

⊗ **Eléments informatifs divers**

- **Madame Yvette THEBAUD** souhaite que des bacs soient installés au cimetière pour recueillir notamment les pots en plastique. **Monsieur Lucien DOUAUD** soumettra cette requête au responsable des services techniques.
- **Monsieur Sylvain JARLEGAN** se fait l'interprète des habitants du lotissement de "Plaisance" qui déplorent l'incivilité de certains automobilistes par leur vitesse excessive. D'autre part, du fait de l'enlèvement des containers à ordures ménagères, il demande que l'espace qui servait au regroupement de ces bacs soit au plus vite désaffecté (retrait des claustras). Monsieur le Maire lui répond qu'il passera prochainement la consigne aux services techniques.
- **Madame Fernande MICHELOT** donne un rapide compte rendu de la remise des prix du concours des Maisons Fleuries qui s'est tenue en mairie le Samedi 19 Novembre dernier.

☒ **DATES à RETENIR**

- **Samedi 25 Novembre (de 9h à 12h)** : Permanences en mairie pour inscriptions A.L.S.H.
- **Mercredi 30 Novembre (de 9h à 12h et de 13h30 à 17h)**
- **Mardi 29 Novembre à 20h30** : Réunion pour le calendrier des fêtes.
- **Lundi 5 Décembre à 18h30** : Réunion de l'Office du Tourisme du Pays de Muzillac pour le calendrier des festivités "2012", à la salle de la verrière au Centre du Vieux Couvent à Muzillac.
- **Lundi 5 Décembre à 18h** : Réunion de la commission restaurant scolaire.
- **Jeudi 15 Décembre à 20h** : Date probable du prochain conseil municipal.
- **Vendredi 20 Janvier à 18h** : Cérémonie des Vœux de la municipalité noyalaise.
- **Date non arrêtée** : Cérémonie des Vœux de la Communauté de Communes.
- **Date non arrêtée** : Accueil des nouveaux arrivants.
- **Date non arrêtée:** : Réunion de la commission "voirie et travaux rurbains" pour la définition :
 - du programme voirie "2012"
 - du programme des travaux de renouvellement sur bâtiments communaux
 - du programme pluri-annuel de réhabilitation du parc "éclairage public"

La séance est levée à 23h00

Rédacteur : Gérard LE NEVÉ

Fait à NOYAL-MUZILLAC
Le 29 Novembre 2011

Le Maire,
Y. BERNARD